
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 22 OCTOBRE 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 22 octobre 1999*

Aujourd'hui, à neuf heures dix minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 56 Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.